Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR

*Secrétariat Général*

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

*Cellule d'Ingénierie et de Servitudes*
*Pôle Sites et Servitudes*

# MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du centre de :

## MONTMOROT/AU TRONCHET (Jura), n° ANFR : 039 014 0097

| Dossier | Commentaires |
|---|---|
| 1 - Emplacement du centre.<br><br>Département du Jura<br>Commune de MONTMOROT<br>Lieu dit AU TRONCHET<br>Coordonnées géographiques<br>Longitude : 005°E30'30,7"<br>Latitude : 46°N41'01,8"<br>Altitude : 271 mètres NGF | Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich. |
| 2 - Nature du centre. | Station de terre du ministère de l'intérieur. |
| 3 - Rappel des textes établissant les servitudes.<br><br>Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 21 à R 26). | |
| 4 - Etendue et nature des servitudes projetées.<br><br>4a - Limites des zones de dégagement.<br><br>Il sera créé autour du centre :<br><br>- une zone primaire d'un rayon de 150 mètres. | Les limites de ces zones sont figurées sur les plans joints :<br><br>- en rouge pour la zone primaire. |

| Dossier | Commentaires |
|---|---|
| 4b - Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans les zones de dégagement.<br><br>Dans les zones de dégagement, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes définies ci-après :<br><br>- hauteur maximale autorisée dans la zone primaire de dégagement : 20 mètres hors-sol. | Service à consulter seulement pour demande de dérogation :<br><br>MONSIEUR LE PREFET<br>DE LA ZONE DE DEFENSE EST<br>SGAMI EST<br>D.S.I.C.<br>Espace Riberpray<br>Rue Belle-Isle<br>BP 51064<br>57036 METZ CEDEX<br><br>Tél. : 03 80 44 59 63 ou 03 80 44 59 84 |
| 4c- Etendues boisées. | Pas de déboisement envisagé. |
| 5 - Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées. | Néant à la connaissance du demandeur. |